



Conseil de sécurité

Distr. générale
5 juin 2018
Français
Original : anglais

Lettre datée du 31 mai 2018, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Myanmar auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous informer que, le 31 mai 2018, le Ministère du travail, de l'immigration et de la population du Gouvernement de la République de l'Union du Myanmar, le Programme des Nations Unies pour le développement et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ont paraphé un mémorandum d'accord portant sur l'aide à apporter au Gouvernement du Myanmar dans la mise en œuvre de l'instrument intitulé « Arrangement on return of displaced persons from Rakhine State » (modalités pour le retour des personnes déplacées originaires de l'État rakhine), signé entre les Gouvernements du Myanmar et du Bangladesh le 23 novembre 2017. Les organismes des Nations Unies collaboreront avec le Gouvernement pour rapatrier les personnes déplacées, qui ont fait l'objet d'un contrôle en bonne et due forme de façon à ce qu'elles puissent rentrer chez elles volontairement, en toute sécurité et dans la dignité. Le mémorandum d'accord sera signé sous peu.

J'ai également l'honneur d'appeler votre attention sur le fait que le Gouvernement du Myanmar a décidé de créer une commission d'enquête indépendante dans le cadre de la démarche qu'il entreprend au niveau national pour œuvrer à la réconciliation, à la paix et à la stabilité et au développement dans l'État rakhine. La commission indépendante enquêtera sur les atteintes aux droits de l'homme et sur les questions connexes consécutives aux attentats perpétrés par l'Armée du salut des Rohingya de l'Arakan. Elle sera composée de trois membres, dont une personnalité internationale. Elle sera assistée dans ses travaux par des experts juridiques et techniques nationaux et internationaux.

À cet égard, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint les annonces officielles du Gouvernement du Myanmar suivantes :

1. Communiqué de presse du Ministère de la Conseillère d'État daté du 31 mai 2018, sur le mémorandum d'accord relatif à l'assistance à apporter au processus de rapatriement des personnes déplacées originaires de l'État rakhine (voir annexe I) ;
2. Annonce 3/2018 du Bureau du Président, datée du 31 mai 2018, relative à la création d'une commission d'enquête indépendante (voir annexe II).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente communication aux membres du Conseil de sécurité comme document du Conseil.

(Signé) Hau Do Suan



**Annexe I à la lettre datée du 31 mai 2018 adressée à la Présidente
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
du Myanmar auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Gouvernement de la République de l'Union du Myanmar,
Ministère de la Conseillère d'État, communiqué de presse**

**Le Gouvernement du Myanmar et les organismes des Nations
Unies paraphent le mémorandum d'accord relatif à l'assistance
apportée au processus de rapatriement des personnes déplacées
originaires de l'État rakhine**

Le 31 mai 2018

1. Le 31 mai 2018, le Ministère du travail, de l'immigration et de la population du Gouvernement de la République de l'Union du Myanmar, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) ont paraphé le mémorandum d'accord portant sur l'aide à apporter au Gouvernement du Myanmar dans la mise en œuvre de l'instrument intitulé « Arrangement on return of displaced persons from Rakhine State » (modalités pour le retour des personnes déplacées originaires de l'État rakhine), signé entre les Gouvernements du Myanmar et du Bangladesh le 23 novembre 2017. Les organismes des Nations Unies collaboreront avec le Gouvernement pour rapatrier les personnes déplacées, qui ont fait l'objet d'un contrôle en bonne et due forme de façon à ce qu'elles puissent rentrer chez elles volontairement, en toute sécurité et dans la dignité.
2. Le PNUD et le HCR ont été invités à participer à diverses étapes du retour et de la réinstallation des déplacés, et à faciliter l'accès à des moyens de subsistance en élaborant et en appliquant des mesures d'intervention au niveau local.
3. Le Gouvernement du Myanmar étudie le mémorandum d'accord avec le PNUD et le HCR depuis février 2018. Leurs échanges ont abouti au texte qui sera signé sous peu.

**Annexe II à la lettre datée du 31 mai 2018 adressée à la Présidente
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
du Myanmar auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**République de l'Union du Myanmar, Cabinet du Président,
Annonce 3/2018**

**Le Gouvernement de la République de l'Union du Myanmar va
créer une commission d'enquête indépendante**

Le 31 mai 2018

Le Gouvernement de la République de l'Union du Myanmar a décidé de créer une commission d'enquête indépendante dans le cadre de la démarche qu'il entreprend au niveau national pour œuvrer à la réconciliation, à la paix et à la stabilité et au développement dans l'État rakhine. Cette décision se fonde également sur les recommandations provisoires du Conseil consultatif du Comité chargé de la mise en œuvre des recommandations sur l'État rakhine. La commission indépendante enquêtera sur les atteintes aux droits de l'homme et sur les questions connexes consécutives aux attentats perpétrés par l'Armée du salut des Rohingya de l'Arakan.

La commission sera composée de trois membres, dont une personnalité internationale. Elle sera assistée dans ses travaux par des experts juridiques et techniques nationaux et internationaux.
